

Division des Personnels Administratifs et Techniques

DIPATE

Bureau

n° 807

Affaire suivie par :

Natacha L'YVONNET

Tél : 01 64 41 27 07

Mél : Natacha.L-Yvonnet@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol

77 000 Melun

www.dsden77.ac-creteil.fr

COMITÉ d'HYGIÈNE, de SÉCURITÉ et des CONDITIONS de TRAVAIL DÉPARTEMENTAL.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 11 janvier 2021 de 09 h 00 à 11 h 30, sous la présidence de Monsieur le secrétaire général de la DSDEN de la Seine-et-Marne.

Etaient présents :

Représentants de l'administration

Monsieur Sylvain DEMONT

Monsieur Hervé BRUN

Madame Natacha L'YVONNET

Monsieur Jean-Pierre HULIN

Madame Isabelle COLLAVET

Secrétaire général, Président

Conseiller vie scolaire 1^{er} degré

Cheffe de division DIPATE

Conseiller pédagogique départemental EPS

Conseillère pédagogique départementale EPS

Intervenants au nom de l'administration

Monsieur Arnaud SUWALSKI

Monsieur Yoann REYNAUD

Inspecteur santé et sécurité au travail

Conseiller de prévention académique

Représentants des personnels

Monsieur Julien SAVI

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Monsieur Emmanuel MARTEAU

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Monsieur Fabien BUREAU

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Madame Emmanuelle OTTAVI

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Madame Christel FABRI

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Monsieur Irwin CARTERON

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Monsieur Therry GRIGNON

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Monsieur David HUGNET

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Madame Solange CALLENNEC

[Fédération Syndicale Unitaire](#)

Monsieur Aurélien LOUVET

[Fédération de l'EN UNSA](#)

Madame Stéphanie JEAUNEAU

[Fédération de l'EN UNSA](#)

Monsieur Romain MAHLER

[Fédération Force Ouvrière](#)

Professeur – Collège Henri IV à Meaux

Secrétaire CHSCTD

PE – Ecole élémentaire Le Château

à Nangis

Chef de division DAGF – DSDEN 77

Professeure – Lycée Uruguay France
à Avon

Professeure – Collège Léonard de Vinci
à Saint-Thibault-des-Vignes

Directeur – Ecole élémentaire Jean Rostand
à Crégy-les-Meaux

PE – Ecole élémentaire Beausoleil
à Combs-la-Ville

Professeur – Lycée Auguste Perdonnet
à Thorigny-sur-Marne

PE – Ecole élémentaire Le Château
à Nangis

PE – Ecole élémentaire Victor Hugo
à Gretz-Armainvilliers

PE – Ecole élémentaire Olivier Métra
à Bois-le-Roi

PE - PE – Ecole maternelle Les Régalles
à Savigny-le-Temple



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 9 heures en commençant par excuser l'absence de Madame la Directrice académique en raison de contraintes d'agenda et rappelle l'ordre du jour :

1 – Approbation de PV de séance :

- Séance du 13 mai 2020
- Séance du 29 juin 2020

2 – Suivi des avis du CHSCTD du département de Seine-et-Marne

3 – Programme annuel de prévention des risques

4 – Visites du CHSCTD :

- Calendrier des visites du CHSCTD en 2020/2021
- Approbation du rapport de visite du Campus de Coulommiers

5 – Questions diverses :

- Primes de directeur d'école et prime COVID
- Analyse de la qualité de l'air
- Situation du remplacement des BD et des AED
- Situation de l'école primaire Lapierre, le Mée-sur-Seine (77)
- Point sur la livraison des masques dans les écoles, les collèges et les lycées du département
- Gestion du « non brassage des groupes d'enfants » par les collectivités : transports scolaires, cantines, études, centres de loisirs.

Monsieur le Président invite les organisations représentatives à procéder à la lecture de leur déclaration liminaire.

Successivement, la FSU conjointement avec l'UNSA, et la FNEC-FP FO font lecture de leur déclaration liminaire [[Annexes 1 et 2](#)].

1 - Approbation de PV de séance :

- **Séance du 13 mai 2020**

Monsieur le Président demande si le procès-verbal du 13 mai 2020 appelle des observations particulières.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Séance du 29 juin 2020**

Monsieur le Président demande si le procès-verbal du 29 juin 2020 appelle des observations particulières.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 – Suivi des avis du CHSCTD du département de Seine-et-Marne :

Monsieur le Président demande si le suivi des avis du CHSCTD appelle des observations particulières.

Aucune remarque n'est formulée.

3 – Programme annuel de prévention des risques :

Monsieur le Président demande si le programme annuel de prévention appelle des observations particulières.

Sur la mise en place des registres obligatoires, **Monsieur Mahler** relève qu'il est question d'encourager les directeurs d'école à la bonne installation de ces documents alors que cette mission, conformément à l'article 4-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, incombe aux assistants de prévention.

Monsieur le Président précise que le directeur d'école veille à la bonne tenue des registres. La mise en place de ces documents doit se poursuivre dans la mesure où il s'agit d'une obligation réglementaire. Aussi, un courrier sera prochainement adressé à l'ensemble des écoles du département pour faire un état des lieux précis sur l'existence de ces registres.

Monsieur Hulin ajoute que les assistants de prévention doivent avant tout veiller à la mise en œuvre et à la bonne tenue des registres, conformément au décret précité. Il n'est nullement mentionné qu'ils doivent procéder à leur installation. Leur mission est d'accompagner les directeurs d'école dans la mise en place de ces registres.

Monsieur Mahler insiste sur le fait que les directeurs d'école sont submergés et que la mise en place de ces documents vient s'ajouter à une charge de travail déjà très élevée.

Madame Fabri souhaiterait avoir des précisions sur la formation des personnels du 2nd degré qui n'est pas mentionnée dans le programme annuel ainsi que sur la mise en œuvre du protocole relatif à l'égalité professionnelle.

Monsieur le Président précise que la formation des personnels du 2nd degré relève de la compétence du CHSCTA.

Concernant la mise en œuvre du protocole relatif à l'égalité professionnelle, une présentation devrait être faite au prochain CTA du 15 janvier 2021. Il s'agit d'une démarche académique qui a vocation à se décliner sur l'ensemble des structures.

Monsieur Mahler aimerait avoir des informations complémentaires sur la formation aux gestes de premier secours.

Madame Collavet précise que cette formation va être délivrée aux assistants de prévention et aux CPC EPS qui ne sont pas actuellement moniteurs de premier secours. Ces nouveaux formateurs pourront ensuite délivrer la formation « gestes qui sauvent » aux personnels de circonscription et aux élèves de cycle 3 à partir de l'âge de 11 ans.

Monsieur le Président propose de procéder au recueil de l'avis de l'instance :

Avis favorable au projet de programme annuel de prévention des risques : 0

Avis défavorable au projet de programme annuel de prévention des risques : 1

Abstention : 6



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

4 – Visites du CHSCTD :

➤ **Calendrier des visites du CHSCTD en 2020/2021**

Monsieur le Président rappelle que deux visites avaient été initialement programmées. Compte tenu de la situation sanitaire, il a été convenu que la visite du RPI de Germigny-sous-Coulombs prévue en janvier 2021 n'aurait pas lieu. Deux autres visites sont à organiser, sous réserve que l'état d'urgence sanitaire ne soit pas prolongé au-delà du 16 février 2021.

Monsieur Savi consent à ce que les visites programmées pour la présente année scolaire soient reportées en cas de prolongation de l'état d'urgence sanitaire.

Monsieur Mahler souhaite que les visites soient maintenues. Il considère que c'est un non-sens de ne pas se rendre dans les établissements scolaires alors que les conditions sanitaires sont déplorables.

Monsieur Louvet comprend le point de vue de Force Ouvrière mais se range à l'avis de surseoir, et ce, jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire. Cependant, si celui-ci venait à perdurer, il demande à ce qu'il soit fait preuve d'une bonne volonté pour organiser des visites l'an prochain.

Monsieur Savi propose les visites suivantes :

- 1^{ère} visite : Lycée « Emilie Brontë » de Lognes
- 2^{ème} visite : RPI de Germigny-sous-Coulombs (à programmer en fin d'année ou début d'année scolaire prochaine compte tenu des difficultés de remplacement).

➤ **Approbation du rapport de visite du Campus de Coulommiers**

Monsieur le Président demande si le rapport de visite du Campus de Coulommiers appelle des observations particulières.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport de visite est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Savi souhaiterait savoir si les travaux programmés par la Région ont été engagés.

Monsieur le Président ne dispose d'aucune précision de la part de la collectivité territoriale. Il propose d'échanger sur ce point avec le chef d'établissement.

5 – Questions diverses :

➤ **Primes de directeur d'école et prime COVID**

Monsieur Marteau précise que la prime des directeurs d'école a semble-t-il été versée en décembre. Il y a cependant une situation problématique sur la circonscription de Seine-et-Loing où certains personnels ne l'auraient pas perçue.

Monsieur le Président propose de faire le point avec les services après communication hors séance de l'identité des personnels.

Monsieur Mahler considère que l'application du décret n° 2020-1252 du 14 octobre 2020 portant attribution d'une indemnité de responsabilité aux directeurs d'école pour la rentrée 2020 n'est pas sans difficulté. En effet, un directeur d'école qui a mis en œuvre toutes les mesures liées à la crise sanitaire mais qui n'est plus en fonction au 1^{er} septembre 2020 est exclu de ce versement. La réglementation en vigueur ne favorise pas les conditions de travail des enseignants.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Monsieur le Président répond que le cadre réglementaire définit un périmètre de population éligible au versement de cette indemnité. Il n'est pas possible de s'en exonérer.

Monsieur Carteron demande si le versement de la prime informatique prévu à la fin du mois de janvier 2021 sera décalé d'un mois.

Monsieur le Président propose d'interroger les services et de communiquer cette précision ultérieurement.

➤ **Analyse de la qualité de l'air**

Monsieur Marteau rappelle que la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires est une obligation. Aussi, un courrier type devrait être adressé aux collectivités territoriales afin de s'assurer de la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation.

Monsieur le Président considère que la réglementation est précise en la matière. Cette mise en œuvre incombe pleinement aux propriétaires que sont les municipalités, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Cette obligation est applicable depuis janvier 2018 pour les écoles et janvier 2020 pour les EPLE. Il n'appartient pas à l'occupant d'intimer au propriétaire ce qu'il doit faire. Il propose de se rapprocher du niveau académique afin d'initier une stratégie de communication à destination des collectivités territoriales propriétaires.

Monsieur Savi précise que le département réalise actuellement des analyses. Il attire l'attention sur le fait que pour autant, cette mise en œuvre sera compliquée pour les petites communes.

➤ **Situation du remplacement des BD et des AED**

Monsieur Marteau confirme que la situation est préoccupante. Il aimerait avoir un point sur la campagne de recrutement des contractuels afin de savoir si la situation s'est améliorée.

Monsieur le Président répond que le département a bénéficié d'une dotation de 95 contrats courts. A cet instant, 19 contractuels ont été recrutés. Ces personnels ont vocation à couvrir les autorisations spéciales d'absence (ASA) ou les congés de maladie liés à la Covid-19. La difficulté réside dans la mobilisation du vivier. Concernant les AED, l'enveloppe est académique. Il n'a pas d'informations précises à cet instant.

➤ **Situation de l'école primaire « Lapierre », le Mée-sur-Seine (77)**

Monsieur Marteau souhaiterait savoir si la situation sanitaire de cette école a évolué.

Monsieur le conseiller vie scolaire répond qu'il n'y a plus aucun souci sur cette école dans la mesure où deux personnels communaux font régulièrement le ménage.

➤ **Point sur la livraison des masques dans les écoles, les collèges et les lycées du département**

Monsieur le Président indique que le département a obtenu un réassort du ministère et que les services de la DAGF assurent la livraison auprès des circonscriptions. Les plates-formes pour le 2nd degré sont toujours mobilisées pour la répartition des masques. Concernant les personnes vulnérables, le réassort avait été anticipé. Il rappelle que les masques en tissu ont vocation à couvrir les besoins jusqu'à la fin de la présente année scolaire.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Monsieur Carteron explique que des difficultés apparaissent pour les masques enfants dans la mesure où les familles oublient régulièrement de doter les élèves. Par ailleurs, les municipalités n'assurent pas le réassort des lingettes et du gel désinfectant destinés au matériel à usage pédagogique puisqu'elles considèrent qu'il appartient à l'Education nationale de fournir ces produits.

Monsieur le Président rappelle que le réassort du matériel d'entretien doit être assuré par la municipalité.

Monsieur Grignon ajoute que les collectivités territoriales interviennent sur l'ensemble des surfaces à nettoyer. Pour autant, nous sommes dans une situation de blocage dans la mesure où la fourniture des produits permettant d'assurer la désinfection du matériel à usage pédagogique n'existe plus.

Monsieur le Président n'a pas d'éléments de réponse à communiquer à cet instant. Concernant les masques enfants, il rappelle que ce matériel de protection doit être fourni par la famille. En cas de difficulté, il est possible de se rapprocher de la circonscription.

Monsieur Carteron précise qu'il est fréquent que des élèves se présentent à l'école sans masque. Les enseignants ayant l'obligation d'accueillir tous les élèves, il aimerait savoir quelle solution peut être envisagée en cas de rupture de stock ou d'absence de réassort.

Monsieur Louvet indique que le problème est certainement plus répandu. Dans son école, il est également fréquent que des élèves se présentent sans masque. Pour pallier cette difficulté, il fournit des masques sur sa dotation personnelle.

Monsieur Carteron souhaite aborder la problématique du lavage des masques en tissu avant leur première utilisation. Aucune consigne sur la logistique de la distribution de ces masques n'a été communiquée.

Monsieur le Président indique que les consignes ont été communiquées aux IEN.

Monsieur Carteron confirme que les consignes relatives à la charge du lavage des masques en tissu ne sont pas connues.

➤ **Gestion du « non brassage des groupes d'enfants » par les collectivités : transports scolaires, cantines, études, centres de loisirs.**

Monsieur Carteron explique que la gestion du non-brassage des groupes d'enfants est beaucoup plus stricte dans les écoles que celle organisée par les collectivités territoriales pendant le temps péri-scolaire.

Monsieur le Président répond qu'un travail peut être effectué avec la municipalité pour assurer l'encadrement durant la pause méridienne.

Monsieur Louvet s'interroge sur la question de la responsabilité des enseignants en cas d'opposition entre l'école et la municipalité.

Monsieur le Président répond que dès lors que tout a été mis en œuvre, rien ne peut être reproché.

Monsieur le conseiller de vie scolaire dit que le bon sens doit prévaloir. Ce sont les représentants de parents d'élèves qui doivent se saisir de cette question de sécurité des élèves devant les maires, au sein du conseil d'école.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Monsieur Carteron souhaite revenir sur la situation problématique des écoles Le Puits du Gué de Montévrain et de Jules Verne de Serris pour lesquelles aucune mesure répressive n'a été prise à cet instant.

Monsieur le conseiller vie scolaire précise que la situation de l'école Le Puits du Gué est suivie de très près. Cependant, pour pouvoir envisager des mesures à l'encontre des quatre enseignantes responsables de ces agissements et faire cesser les faits de harcèlement moral, la production d'écrits est indispensable.

Monsieur Louvet dit qu'il est rare d'observer que les personnes qui posent problème soient seules à partir. Aussi, l'une des solutions possibles est la mutation dans l'intérêt du service.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une mesure administrative. Il serait préférable d'envisager une mesure disciplinaire en sanctionnant les responsables par une mutation d'office, sous réserve d'obtenir les écrits nécessaires.

Monsieur le conseiller vie scolaire ajoute que dans cette situation de harcèlement, les réactions des enseignantes sont semblables à celles que l'on peut rencontrer entre élèves. Ainsi, la mesure la plus rapide consiste à déplacer les victimes de harcèlement afin de les mettre à l'abri, ce qui constitue une double peine. Pour pouvoir agir différemment, il est indispensable de recueillir des preuves écrites.

Monsieur Carteron demande si les harcelées pourraient bénéficier d'une bonification dans le cadre des opérations de mobilité au titre de la bienveillance dans l'hypothèse où la situation n'évoluerait pas.

Monsieur le Président répond que les bonifications relèvent désormais des priorités légales. Une sanction serait plus adaptée pour les personnes qui harcèlent afin de faire cesser les troubles.

Par ailleurs, **Monsieur Louvet** aimerait savoir pour quelle raison le second intérim de direction est assuré sans décharge totale.

Monsieur le Président n'a pas d'éléments de réponse à communiquer à cet instant. Il propose d'échanger avec l'IEN pour faire le point sur la situation de cette école.

Monsieur Carteron aimerait avoir des informations complémentaires concernant la fiche RSST qui a été rédigée suite à des coups portés par un élève de l'école Jules Verne de Serris.

Monsieur le conseiller vie scolaire précise que cet élève, scolarisé au sein de l'Ulis, est perturbé par l'absence de son enseignante. L'intervention du conseiller départemental AESH est programmée. Cependant, selon l'IEN, le fonctionnement de cet établissement doit être reprécisé au niveau de l'équipe enseignante.

Selon **Monsieur Carteron**, l'inclusion dans cette école semble particulièrement complexe.

Monsieur le conseiller vie scolaire propose de refaire un point avec l'IEN.

Monsieur Louvet aimerait savoir s'il serait possible de faire un état des lieux sur le nombre de coordinateurs d'Ulis placés en ASA suite à la Covid-19 qui ne sont pas remplacés.

Monsieur le Président dit qu'il sera difficile d'interroger les 85 Ulis. Il va se rapprocher de la Directrice académique adjointe pour voir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur Louvet aimerait avoir des informations complémentaires sur la situation de l'école Lapierre pour laquelle des fiches RSST ont été rédigées pour un autre enseignant actuellement en arrêt de travail.

Monsieur le conseiller vie scolaire répond que la situation n'a pas évolué. L'enseignante est absente depuis le début de la rentrée scolaire. A cet instant, le fonctionnement de l'école est bien meilleur que celui de l'an dernier. Il n'y a pas de dysfonctionnement.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Monsieur Louvet évoque la situation de l'école Beauregard de Melun pour laquelle une fiche RSST a été rédigée l'an dernier. Or, à ce jour, il n'y a aucune remontée de l'IEN.

Monsieur le conseiller vie scolaire dit que l'enseignante souhaiterait avoir une réponse suite à la rédaction de sa fiche RSST. A ce jour, elle n'a adressé aucun courriel en ce sens. Depuis, l'enseignante a changé d'école. L'IEN a donc considéré que la situation était réglée. Cependant, sa demande peut être transmise à l'IEN pour réponse.

Monsieur Savi intervient sur la situation d'une enseignante en situation de handicap affectée dans un lycée de Nemours. Le vidéoprojecteur, adapté à son handicap, est tombé en panne en 2019 et n'est toujours pas remplacé à ce jour. Les services du rectorat lui demandent de refaire un dossier complet.

Monsieur le Président répond qu'il va se rapprocher des services du rectorat pour faire le point.

Monsieur Grignon souhaite que soit rappelé lors d'un conseil d'IEN qu'un enseignant peut se faire accompagner par un représentant du personnel.

Monsieur le Président dit que le rappel sera fait. Il s'agit d'un droit. Le représentant syndical a toute sa place dans l'accompagnement des personnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

La Présidente du CHSCTD

Le secrétaire du CHSCTD

Valérie DEBUCHY

Julien SAVI